



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250213-DEL022025-DE



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 13
Nombre de suffrages : 16

Date de la convocation 07/02/2025

Délibération 02-2025

Objet demande d'utilisation de l'enveloppe contrat Vaucluse ambition : projet travaux église

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Étaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Annick GAT, Valérie RUBEAUX, Lydia ZIADÉ, Dominique MAIRE, Natacha BENALI, Lydie AMEVET

Procuration(s) :

Dominique ANCEY donne pouvoir à Marc MUSCAT, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Yves CAIRON

Étai(ent) absent(s) :

NEF Brigitte, VITALI Marie, GAS Sandrine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Le Conseil départemental a mis en place le dispositif contrat Vaucluse Ambition pour soutenir des opérations d'investissement.

L'enveloppe pour la période 2023-2025 est de 182 100€. La Commune a déjà sollicité le montant de 142 000 euros.

Monsieur le Maire propose de solliciter le reliquat de 40 100 pour les travaux de l'église. (Montant des travaux franche ferme + tranche conditionnelle 246 111€HT)

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande du solde de l'enveloppe du Contrat Vaucluse Ambition pour les travaux de l'Eglise
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

13/02/2025

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 02-2025